



WETTSA LIAISON

EDITO

Après un printemps pluvieux et morose, il faudra espérer que l'été 2016 soit riche en soleil pour nous faire oublier la grisaille de ces derniers temps.

Les prochains mois seront mis à contribution pour réaliser de nombreux projets d'importance pour notre Commune. En effet, les travaux de la salle polyvalente se poursuivent et seront couplés à la mise en sécurité de l'entrée ouest du village par la création du giratoire.

De plus, comme annoncé il y a quelques temps, le stationnement au niveau de l'école, rue de Hilsenheim, ne devrait plus poser de problèmes à partir de la rentrée prochaine. Les mois de juillet et août seront mis à profit pour réaliser l'aménagement de ce parking ainsi que celui de l'ancienne poste.

Par ailleurs, le Plan d'eau Koba a, à nouveau, bénéficié d'aménagements complémentaires : le parking vélo

est maintenant achevé et permettra d'accueillir de nombreux baigneurs venus en bicyclette. Pour les plus jeunes d'entre nous, quelques jeux ont été rajoutés et un terrain de « Beach Volley » est mis en place par les agents techniques, avec une participation du RAI (Réseau d'Animation Intercommunal). Nous espérons tous que le soleil sera de la partie cet été afin de pouvoir bénéficier au mieux de l'ensemble des infrastructures.

Enfin, je vous annonce que notre secrétaire générale, Emilie Schultz, est l'heureuse maman d'un petit Baptiste qui est né le 16 juin dernier. Elle a accouché pendant que se tenait à Wittisheim, une séance du conseil municipal. Toute la petite famille se porte à merveille.

Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, de passer d'agréables vacances d'été...

Christophe Knobloch, Maire



JUILLET 2016

COMMUNE DE WITTISHEIM

DANS CE NUMERO :

Agenda

01 Conseils municipaux : l'essentiel

02 A la une

03 Montréal-du-Gers : la date approche

04 Info "Natur

05 Cadre de vie

06 Qu'est-ce donc que cela ?

07 Brèves...

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'entreprises à Wittisheim 69

Nombre d'entreprises de 10 ans ou plus 27

Source : ©Insee 2014, Répertoire des entreprises SIRENE

01

CONSEILS MUNICIPAUX :
L'ESSENTIEL

12 mai 2016 : La séance a commencé par l'adoption de la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement, rue de la Paix, sur une longueur de 20 mètres pour 5 700,00 € HT. Ces travaux seront confiés au SDEA. Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), les conseillers ont adopté à l'unanimité l'approbation d'une convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme. Dans le but de mutualiser la procédure tout en optimisant les dépenses pour

le recrutement d'un bureau d'étude, les communes de Wittisheim et de Sundhouse auront ainsi recours à ce même prestataire. Ceci permet notamment de bénéficier d'un diagnostic partagé.

Conformément à la loi, le jury 2017 de la Cour d'Assises a été tiré au sort à partir de la liste électorale. 6 personnes, âgées de plus de 23 ans et de moins de 70 ans en 2015, ont été sélectionnées par le tirage au sort.

Au plan d'eau Koba, le jeu « chien tête-à-tête » sera réparé. La poutre du jeu « poutre d'équilibre », sera également changée. Ces travaux sont

AGENDA

4 JUILLET Collecte de Sang
Ecole Entre III et Rhin14 JUILLET Fête Nationale à 10h30
Place de la Mairie29 JUILLET Passage jury
Maisons Fleuries7 AOÛT « A » Tour 2016
Plan d'eau Koba

11 - 15 AOÛT Voyage Montréal-du-Gers

11 SEPTEMBRE Fête de la Tarte
aux quetsches

réalisés en régie. Le jeu « d'escalade » est inexploitable et le risque de casse est réel. Le remplacement du jeu coûterait 2 600 € HT. Le Conseil adopte le remplacement de ce jeu. Le jeu à ressort de l'école sera installé au Stall afin de rendre ce lieu plus convivial. Le jeu « rond de bois » sera refait à neuf.

Des travaux de maintenance courante (chauffage, vitrage, évacuation des eaux de pluies, etc...) sont à effectuer à la Maison Forestière. S'agissant des travaux de la salle polyvalente, le lot 11 «Chauffage/ventilation» a été attribué à Hirtzel Arbogast et le lot 12 «Courants forts/faibles» a été attribué à l'entreprise Koessler. Pour le lot 12, il sera demandé un devis pour la pose de gaines électriques supplémentaires pour une éventuelle vidéosurveillance.

16 juin 2016 : Lors de ce conseil, les conseillers municipaux ont adopté à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Ce diagnostic est une obligation. La Commune souhaitant créer une réserve foncière a saisi l'opportunité lors de la mise en vente par la SAFER de parcelles de terres agricoles. Ces parcelles, en location et exploitées actuellement, d'une superficie totale de 71 a 70ca (section 40, n° 8,9 et 10) au lieu-dit Lederbeit, étaient proposées au prix de 3 839,- €. Le Conseil approuve unanimement l'acquisition de ces terres. Un accord a été convenu avec le locataire actuel pour qu'il puisse continuer à exploiter ces terres jusqu'à sa retraite. La Commune deviendra le bailleur. Pour l'école, le Conseil approuve l'achat d'un Vidéo Projecteur Interactif -VPI - au prix de 4135,24 €. Le grand jeu de l'école maternelle, qui date de 1998, le sol, les dalles ainsi que les jeux sont très abîmés. La commission voirie, après discussion, propose de changer ces jeux et ainsi poursuivre la démarche de mise aux normes des jeux de l'école. Le conseil vote à l'unanimité le remplacement de ce jeu par un nouveau qui correspond à la demande du corps enseignant au prix de 12 326.87 € HT

Les comptes-rendus complets sont consultables sur le site internet et en mairie. La date du prochain conseil sera communiquée prochainement.



A LA UNE SALLE POLYVALENTE : LES TRAVAUX AVANCENT

Les travaux de la salle polyvalente se poursuivent. Lorsque nous la regardons actuellement, elle est éventrée mais pour

la bonne cause. La phase de déconstruction touche progressivement à sa fin et la phase de reconstruction démarrera dans les prochains jours. Le branchement d'eau potable est refait à neuf depuis la rue de Muttersholtz et des gaines sont posées pour prévoir un éclairage futur du City stade. Voici la liste des entreprises retenues qui interviendront dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle.

TABLEAU DES MARCHÉS ATTRIBUÉS ET ADOPTÉS

Désignation	Entreprise allocataire	Ville	€ HT
Désamiantage	Batichoc	Riedisheim	16 960,-
Déconstruction, gros œuvre	Scherberich	Colmar	264 000,-
Charpente lamellé collé, mur en bois	Bois2boo	Chatenois	84 577,-
Etanchéité - zinguerie	TBI	Erstein	128 371,-
Echafaudages, bardage bois, peintures	Décopeint	Kilstett	122 000,-
Menuiserie extérieure alu, serrurerie	Schweitzer	Baldenheim	105 630,-
Cloisons, plâtrerie, faux plafonds	Olry Cloisons	Turckheim	41 304,-
Menuiserie intérieure bois, cloison mobile	Vonderscher	Villé	136 819,-
Carrelage, faïence	Dipol	Geispolsheim	40 199,-
Sanitaire, assainissement intérieur	Ehrhart	Rhinou	66 000,-
Chauffage, ventilation	Hirtzel Arbogast	Boofzheim	178 483,-
Electricité, courants forts et faibles	Koessler	Brumath	118 672,-
Voirie, assainissement extérieur	Spies	Kertzfeld	62 500,-
TOTAL			1 365 515,-

Le total ne tient compte que des travaux et il faudra bien entendu rajouter les différents frais annexes : les honoraires de l'architecte, les frais liés aux différents bureaux d'études, au contrôleur SPS (Sécurité et de Protection de la Santé). Ce montant est estimé à environ 30% du prix des travaux. En définitif, le coût de la salle frôlera les 2 000 000,- € TTC.

Le 6 juin dernier, l'entreprise de déconstruction de la salle a fait une mauvaise manipulation entraînant une fuite de gaz. Environ 90 foyers ont été victimes d'une coupure de gaz pendant quelques heures mais tout est rentré dans l'ordre rapidement. Les pompiers et les agents de GrDF ont fait le nécessaire.



JUMELAGE

MONTRÉAL-DU-GERS : LA DATE APPROCHE

Comme vous le savez, notre visite à Montréal du Gers se fera du 11 au 15 août. Vous êtes déjà nombreux à être inscrits. Pour ceux qui le souhaitent encore, et quel que soit votre moyen de transport, merci de vous inscrire impérativement, et rapidement, en Mairie. La date limite était le 30 juin. Les modalités pratiques seront communiquées prochainement.



INFO'NATUR

ATTENTION PIÈGES

Bon nombre d'animaux cherchent des cavités pour s'abriter ou nicher hors de portée des prédateurs. C'est le cas, par exemple, de la mésange qui inspecte chaque trou pour trouver la cachette idéale. Or une multitude de pièges mortels attendent tous nos amis à plumes, poils, épines ou écailles lorsqu'ils pénètrent dans certaines cavités sans pouvoir en ressortir. Les poteaux

poser avec le symbole, comme le montre l'illustration. Un photographe professionnel cadrera ceux d'entre nous qui souhaitent prendre des postures originales en compagnie du logo. Les photos seront disponibles sur les réseaux sociaux et sur Flickr ImaginAlsace.

La Commune saisit cette opportunité afin de mieux faire connaître le KOBA : c'est un réflexe de la société d'aujourd'hui d'utiliser les réseaux sociaux pour partager leurs souvenirs de vacances. Rendez-vous le 7 août au plan d'eau dans l'après-midi.



06 QU'EST-CE DONC QUE CELA ?



Il s'agit de l'arbre de la Liberté, un tilleul, érigé le 11 novembre 1989 par la municipalité sous le mandat de Henri Schauner et à l'initiative de l'Association Vies et Nature, pour fêter le bicentenaire de la Révolution Française.

Entre 1790 et 1794 un nombre important d'arbres de la liberté furent plantés en France pour symboliser les idées et les libertés nouvelles. Cette tradition perdura au fil du XIX^{ème} siècle et de ses révoltes.

Les cérémonies officielles étaient accompagnées de cortèges, de retraites aux flambeaux et de réjouissances

populaires.

Les plantations perpétuaient en la transformant l'antique tradition paysanne du « mai » (maibaum). Avant la révolution, la pose du « mai », arbre coupé ou poteau décoré était un rite pour accompagner les fêtes, les récoltes, les mariages, la construction d'une maison.

Cet arbre, emblème de la révolution française mérite notre respect. Respecter ce symbole signifie respecter la justice et la liberté durement gagnées par nos ancêtres.

07 BRÈVES...

DÉMARRAGE TRAVAUX GIRATOIRE

Les travaux pour la création du giratoire en face de la salle polyvalente vont démarrer très prochainement. Pendant ces travaux, aucune déviation ne sera mise en place. La circulation sera tout simplement alternée. Avec ce giratoire, la vitesse sera mieux régulée pour une meilleure sécurisation dans la commune.

NOUVEAU PARKING À L'ÉCOLE

Les travaux de mise en œuvre du parking pour l'école, rue d'Hilsenheim se feront cet été. Le projet prévoit 29 places de parking, soit 12 de plus qu'actuellement. Le trottoir sera élargi et sécurisé par la mise en place de nouvelles barrières. Le parking d'en face (ancienne poste) sera également repris et permettra 6 places de stationnement. L'entrée des véhicules se fera comme aujourd'hui, par la chicane, et la sortie directement par la rue d'Hilsenheim.

MAISONS FLEURIES : PASSAGE DU JURY

Cette année, la date du passage du jury des maisons fleuries est fixée au 29 juillet. Le jury composé des élus des communes avoisinantes, va sillonner les rues de Wittisheim le 29 juillet 2016. Les membres de la commission « Maisons Fleuries » participent à cette tournée, sans pouvoir de notation. Le jury va apprécier la qualité du fleurissement et la notation se fera en fonction de critères d'appréciation tels que : quantité de fleurs, masse florale, diversification des plantes et couleurs, l'aspect général des plantes, l'harmonie ainsi que l'esthétique générale.

A tous les habitants qui prennent à cœur de rendre notre commune propre et fleurie, la Commission « Maisons Fleuries » transmet d'ores et déjà ses remerciements pour le travail effectué, pour le plaisir des yeux que procurent les arrangements floraux, ainsi que les encouragements à poursuivre dans cette voie.

N'oublions pas les espaces verts publics

qui sont, tous comme les rues, fleuris par les agents des services techniques. Merci à eux, et bravo à leur imagination, leur motivation et leur courage puisque, rappelons-le, ils travaillent sans produit phytosanitaire.

NOUVEAUX LAMPADAIRES

De nouveaux lampadaires ont été installés aux ronds-points de la rue de Hilsenheim et de Bindernheim. Ces nouveaux lampadaires apportent un meilleur éclairage. Ils sont pourvus de LEDS qui ont un rendement énergétique bien plus intéressant ; leur consommation électrique est plus faible avec une durée de vie très longue. Ces ampoules sont par ailleurs plus sécurisées lorsqu'elles fonctionnent en basse-tension. Chose très importante également, elles ne produisent pas d'UV (nocifs à haute dose sont nocifs pour la santé humaine).

Cet investissement est réalisé par la Communauté de Communes qui dispose de la compétence « éclairage public ». C'est également elle qui intervient lorsqu'il faut changer une ampoule. Comment faire ? Il faut signaler ce dysfonctionnement à la Mairie et le message sera transféré directement aux électriciens de la CCRM pour intervention.

INAUGURATION DU KOBA

Après 2 ans et demi de remise en état, notre plan d'eau porte désormais officiellement le nom KOBA. Equipé d'un nouveau local pour le maître-nageur et des sanitaires neufs, une nouvelle maisonnette à l'accueil, ainsi qu'un parking-vélo, le KOBA attire de plus en plus de vacanciers. Et le KOBA Wakepark est en train de prendre son envol. Deux grands panneaux indiquent le lieu aux gens de passage et aux touristes.

AGENCE POSTALE

Nous rappelons à toute la population que pour le retrait d'une lettre recommandée ou d'un colis, la présentation de la pièce d'identité est impérative. Cette dernière doit être accompagnée du formulaire de retrait déposé dans votre boîte aux lettres. Si vous envoyez une autre personne à la poste pour chercher votre lettre, votre colis, il faudra qu'elle se présente avec la formulaire de retrait dûment complété par vous (partie à l'arrière donnant procuration) avec votre pièce d'identité ainsi que la sienne. De même, la présentation de la pièce d'identité est également impérative pour :

- les retraits d'espèces
- les dépôts de chèque au guichet (une nouveauté)
- le paiement par chèque bancaire

Horaires d'ouverture de l'agence postale : Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30 (ligne directe : 03.88.57.39.17)

tubulaires ouverts à une extrémité ou au sommet, présents à chaque coin de rue, dans nos jardins et bâtiments en sont parmi les plus dangereux car ils offrent des voies sans issue et sans retour aux visiteurs. Lors de démontage de poteaux téléphoniques, on a trouvé jusqu'à 3 mètres de squelettes et de cadavres d'oiseaux cavernicoles piégés empilés à l'intérieur. De simples seaux en plastique aux parois raides et glissantes peuvent emprisonner jusqu'à l'agonie petits rongeurs, araignées, lézards ou orvets tombés dans ces oubliettes modernes. Les bacs remplis d'eau attirent les hérissons, les insectes et les oiseaux qui s'y abreuvent, peuvent tomber dedans et s'y noyer si vous ne leur installez pas d'échelles de secours.

Pour éviter tous ces dangers aux animaux qui nous côtoient, supprimons tous ces pièges latents de notre entourage :

- boucher les ouvertures des poteaux creux et gaines en tous genres
- grillager vos conduits d'évacuation
- couvrir les regards et trous au ras du sol ainsi que vos bacs et piscines
- aménager tout ce qui pourrait blesser ou nuire à nos petits compagnons intrépides

Pour plus de renseignements à ce sujet : consulter le site internet de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), rubrique « supprimons les cavités dangereuses pour la faune »

CARNET ROSE

Monsieur et Madame Storch qui ont récemment élu domicile à Wettsa au 10ème étage, rue de l'étang, sont heureux de vous annoncer la naissance de leurs cigogneaux prénommés CIGO et GNO.

Si vous avez un peu de chance, vous pouvez les apercevoir car ils volent déjà loin de leur berceau. Certains les auraient même vu effectuer des escapades jusqu'à Bindernheim...

Souhaitons à toute la famille une longue vie à Wettsa et bon vol pour leurs vacances automnales en Afrique.



CADRE DE VIE

LES HAIES : CE QUE LE RÈGLEMENT PRÉVOIT.

« Les arbres et arbustes plantés près des limites de propriété sont soumis à des distances légales » (art. 671 et 672 du Code Civil) ainsi qu'à une « obligation d'élagage » (art. 673 du même Code).

De plus, ils ne doivent « pas causer de trouble anormal de voisinage » (art. 544 du Code Civil).

Quand les branches, racines, feuilles ou broussailles deviennent envahissantes, elles peuvent empoisonner les relations de voisinage. Il n'en faut souvent pas plus pour venir exacerber à chaque été des relations déjà tendues.

Respecter certaines règles devrait permettre de préserver un climat serein entre voisins.

Ces règles sont les usages locaux, les règlements de votre lotissement ou du plan d'occupation des sols ou à défaut le Code Civil. En général, la loi fixe les distances de vos plantations (arbres, arbustes, arbrisseaux) par rapport à la limite séparative :

- 2 mètres minimum pour des plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- 50 centimètres pour celles ne dépassant pas 2 mètres.

Le propriétaire voisin peut demander que les plantations qui ne respectent pas les distances fixées par la loi ou le règlement soient arrachées ou réduites à la hauteur maximale.

Deux exceptions : la prescription trentenaire et la servitude. Dans le premier cas, l'arbre n'a pas besoin d'être arraché ou coupé s'il a dépassé la hauteur de 2 mètres depuis plus de 30 ans. Dans le deuxième cas, l'arbre en litige n'a pas besoin d'être coupé si une division du terrain est intervenue après que l'arbre soit planté. Ces deux servitudes s'éteignent s'il faut remplacer les arbres.

Sachez que même plantées à distance réglementaire, les plantations ne doivent pas empiéter sur la propriété voisine. Si tel est le cas, le voisin doit demander de procéder à leur coupe mais ne peut le faire lui-même, sauf autorisation préalable. En revanche, la loi l'autorise à couper les racines, ronces etc. à la limite séparative. Mais il est recommandé de faire le nécessaire pour empêcher les racines de pénétrer chez votre voisin : elles peuvent causer des dommages importants sur les constructions et ainsi rechercher des responsabilités juridiques.

Pour une vie plus agréable, privilégiez des solutions à l'amiable en discutant avec votre voisin.

La Commune demande aux propriétaires de clôtures avec des haies de bien les tailler afin qu'elles ne débordent pas sur le domaine public. Il est dommage, voire dangereux, qu'un enfant ou une personne avec une poussette doive descendre du trottoir parce qu'un manque d'entretien des haies empêche son usage. A bon entendeur...

VANDALISME À RÉPÉTITIONS

Ces dernières semaines, des actes de vandalisme et des dégradations sont constatés sur les biens de notre commune.

A la salle polyvalente, des vitres sont brisées et l'eau de pluie s'infiltré alors que le parquet devait rester en place et ne nécessitait qu'un simple entretien. Avec la pluie, il est fort probable que les frais liés aux travaux du parquet soient plus importants. Les entreprises sont également impactées étant donné que les câbles électriques sont volés ce qui empêche le bon avancement des travaux. Enfin, l'entreprise Wendling de Hilsenheim, qui travaillait sur le site, a été victime de dégradation sur la pelle hydraulique (vitres brisées).

Les voyous ont même cassé une branche de l'arbre de la liberté qui se trouve sur la pelouse devant la salle. **Même les symboles de la République ne sont plus respectés.**

Le Koba n'est pas épargné. Bien qu'il soit ouvert depuis le début du mois de mai, la clôture a été à nouveau découpée. La club-house du Wake Park a été forcée et vidée, tout son matériel jeté à l'eau, y compris un réfrigérateur.

Cela représente un risque pour la sécurité des personnes et un coût important pour la commune.

Faut-il rappeler que la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ainsi qu'une peine de travail d'intérêt général ? Faut-il rappeler que l'ensemble des frais de réparation et de remplacement proviennent des impôts prélevés auprès du contribuable ?

La municipalité est fermement décidée à mettre un terme à cette situation. Elle porte plainte systématiquement auprès des gendarmes qui s'organisent pour trouver les coupables (3 plaintes la semaine passée). Des convocations sont faites, des contrôles d'identité sont réalisés et de nombreuses patrouilles sont organisées par la Gendarmerie.

Le vandalisme est une atteinte gratuite aux biens publics et privés. Honteux et tristes, ces actes suscitent l'indignation de toute la population.

CET ÉTÉ, VEENEZ PRENDRE LA POSE AVEC LE AU KOKA !

Pour la seconde fois depuis sa création, le symbole cœur de la Marque Alsace fera le tour des sites touristiques cet été. Et notre plan d'eau KOKA figure parmi les sites choisis.

Cette tournée baptisée «A Tour 2016», sera au Koba et au Wake Park le 7 août 2016 dans l'après midi. Les touristes et les locaux présents ce jour-là pourront